

Département des Pyrénées-  
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 23 mars 2023		

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 064-216403998-20230414-MON2023\_12-DE



**Présents** : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, A. POUBLAN, S. BAUDY, V. BERGES, T. BEUGNIES, F. COUDURE, F. SUBIAS, M. TIRCAZES, J. POUBLAN,

**Absents excusés** : C. BOISSIERE (procuration à S. BONNASSIOLLE), M.H BEAUSSIER (procuration à J. POUBLAN), H. IRIGOIN-BERNADET (procuration à C. HIALE GUILHAMOU), F. FERNANDES (procuration à A. POUBLAN), S. DAUBE (procuration à T. BEUGNIES), S. PIZEL (procuration à F. COUDURE),

N°2023/12

Vincent Berges a été élu secrétaire de séance.

**Marché des Producteurs de Pays**

Le Maire rappelle à l'assemblée que tous les ans est organisé le Marché des Producteurs de Pays en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques.

Cette année, le Marché des Producteurs de Pays aura lieu le samedi 26 aout 2023 de 18h à 23h.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

**DECIDE** - De faire appel à la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques pour l'organisation du Marché des Producteur de Pays conformément aux termes de la convention ci-annexé.

**CHARGE** - Le Maire de signer cette convention.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire

Copie certifiée conforme

Stéphane BONNASSIOLLE.

